



**Restitution de la Consultation citoyenne sur l'Europe**  
organisée par **M. Thierry MICHELS** le **14 septembre** à **Strasbourg**  
sur le thème « **Quel avenir pour l'Europe qui protège** »

## Déroulement général

---

**44 personnes** étaient présentes au total : l'organisateur, le modérateur, 3 membres de l'équipe de l'organisateur, 5 intervenants et 34 participants.

**M. Thierry MICHELS**, député du Bas-Rhin et organisateur de la consultation, a introduit l'événement en présentant la démarche des Consultations citoyennes sur l'Europe et les objectifs de la consultation.

**M. Jacques SCHUMPP**, Président du Centre social et culturel de Koenigshoffen a accueilli la consultation dans ses locaux.

Conformément à la Charte des Consultations citoyennes sur l'Europe, un appel a été lancé pour désigner un rapporteur et un assesseur volontaires.

**Mme Annie LEDUC** s'est portée volontaire pour tenir le rôle de rapporteur.

**Mme Anne-Marie LOOS** s'est portée volontaire pour contribuer à la rédaction du présent document en lien avec Thierry MICHELS et son équipe parlementaire.

La consultation s'est déroulée en trois séquences correspondant aux thèmes suivants :

- 1) Protection et sécurité intérieure
- 2) Défense et sécurité extérieure
- 3) Propositions de mesures et débat

Chaque séquence a débuté par des interventions de plusieurs invités afin de témoigner de leur expérience, toutes limitées à 3 minutes par personne. Ces interventions ont permis de lancer ensuite le débat citoyen de 15 minutes environ. **Mme Louise MOREL** a distribué la parole et modéré les échanges.

La consultation s'est poursuivie par un atelier d'écriture autour de propositions de mesures que l'Union européenne pourrait prendre dans le domaine de la défense et de la sécurité. Quelques mesures ont ensuite été tirées au sort et lues à haute voix pour ensuite être discutées par l'ensemble des personnes présentes.

La consultation s'est terminée par une synthèse orale des échanges par le rapporteur, puis une poursuite informelle des échanges autour d'un « pot européen ».

La restitution a été finalisée en étroite collaboration avec les assesseurs et le rapporteur. Ce projet est envoyé au Secrétariat Général des Consultations Citoyennes et est communiqué aux participants qui en ont exprimé le souhait. **La restitution n'a pas pour objet d'être une synthèse exhaustive des échanges mais un compte-rendu des débats qui ont eu lieu.**

## Synthèse des échanges

---

Q : question / R : réponse / I : intervention

### Séquence 1 : Protection et sécurité intérieure

---

- **M. Gaël MARTIN-MICALLEF**, Juriste au Conseil de l'Europe.

Quels droits fondamentaux pour une Europe qui protège ?

Le Conseil de l'Europe est constitué de quarante-sept pays et s'étend ainsi sur l'ensemble de l'Europe géographique.

Lorsque l'on parle de défense des droits fondamentaux, on part du postulat que l'on parle des valeurs communes de l'Europe. Concernant notre système démocratique, il s'agira par exemple du principe de séparation des pouvoirs avec un pouvoir judiciaire qui n'interfère pas avec le pouvoir législatif.

Ce sont des éléments qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ont été la base de ce qui constitue aujourd'hui le continent européen et qui fait que le vieux continent bénéficie aujourd'hui d'une grande stabilité.

De nombreux gouvernements organisent actuellement des coalitions « contre-nature » en Pologne, en Italie et en Hongrie. Ces gouvernements participent à une sorte de « déstabilisation » des valeurs en Europe, car ils remettent en cause le modèle démocratique. Comme disait Churchill, « *la démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres* ». Même s'il est critiquable, ce régime est le moins pire qui existe actuellement.

La protection des droits fondamentaux commence par les textes. On a environ deux cents conventions qui portent sur la défense des droits fondamentaux, dont la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Cependant, un texte sans aucune volonté politique n'est d'aucune utilité. S'il n'y a pas de volonté de mise en œuvre, les textes n'ont aucune valeur.

La tradition démocratique et le respect des droits fondamentaux sont conservés même pendant l'Etat d'urgence.

- **Major Jean-Marie BAUMLER**, Chef de pôle patrouille division nord de la Police nationale.

Quelle coopération pour une Europe qui protège ?

Je vais commencer par me présenter brièvement. Je suis chef de pôle patrouille division nord de la Police nationale et j'ai géré la sécurité de la zone Bischeim, Schiltigheim, Hoenheim et je m'occupe actuellement de la sécurité de la Foire européenne. Je fais partie de la première génération de l'échange franco-allemand.

Au niveau de la police, l'évolution européenne était compliquée. Cependant, avec les accords de Schengen, la mise en place des centres de coopération franco-allemand, suisse et italien, un échange positif et rapide de l'information a été rendu possible.

C'est grâce à des événements comme les Consultations Citoyennes sur l'Europe que l'on va pouvoir se poser les bonnes questions, et ainsi y apporter dans l'avenir les bonnes réponses.

Pendant huit ans, j'ai fait un échange avec l'Allemagne et j'ai travaillé sur l'*Oktoberfest* (fête de la bière à Munich), qui draine chaque année huit millions de personnes, dont une partie de Français. Une Union des forces de police européennes a été mise en place pour assurer la sécurité.

J'ai aussi fait beaucoup d'interventions à *Rock Am Ring*. Situé en pleine forêt, il s'agit d'un terrain d'interventions très compliqué à gérer. Une centaine de groupes de musique se produisent. Comme fréquemment dans ce type de concerts en plein air, il y a des problèmes d'alcool et de drogues. En Allemagne, j'interviens avec la CIA, avec des Belges et des Luxembourgeois. Ces manifestations drainent des jeunes de toutes nationalités. Pour gérer tout ce monde, il est nécessaire de faire appel à des interprètes et des intervenants du pays d'origine des personnes qui viennent voir ce spectacle. Il

est à noter que c'est la législation du pays de l'intervention qui détermine les conditions de l'intervention. Ainsi, à titre d'exemple, les interventions en Allemagne sont régies par la législation allemande.

- **Mme. Frédérique BERROD**, Professeur de droit à l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg.  
Quelles frontières pour une Europe qui protège ?

Il est de plus en plus répandu de penser que sécurité renforcée rime avec fermeture des frontières. C'est une idée véhiculée en Europe, également en vogue au niveau mondial, illustrée par le Président américain Donald Trump notamment.

C'est un problème au niveau de l'Europe car l'Europe s'est précisément construite sur le principe de l'ouverture des frontières. Or, la sécurité se gère par du contrôle des frontières : sécurité sur les produits, coopération entre polices des divers pays, ou encore coopération judiciaire.

Le problème qui se pose aujourd'hui est que, globalement, cet idéal de liberté est mis à mal par un « idéal de sécurité ». La demande de sécurité est cependant tout à fait légitime, et s'explique aussi par des menaces terroristes, climatiques ou encore alimentaires.

Certes, les frontières intérieures de l'UE sont ouvertes, mais cela ne signifie pas que les frontières extérieures de l'UE soient une « passoire ».

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si pour renforcer la sécurité, il est nécessaire d'instaurer plus de contrôle au niveau national. Par exemple, la France avait demandé à ce que le contrôle de ses frontières nationales revienne dans son champ de compétences après les attentats.

En somme, l'enjeu est de faire en sorte que les frontières soient plus défensives. Dit simplement, comment l'Europe peut-elle protéger ?

Le discours de Jean-Claude Juncker au Parlement européen la semaine précédente montre que l'Europe a mis fin à sa passivité et adopte une position plus offensive vis-à-vis des États non-européens afin de pouvoir exporter et protéger ses valeurs.

### Débat citoyen

**Question :** De quelle Europe parle-t-on ce soir ? L'Europe de Jean-Claude Juncker ? L'Europe géographique ?

**G. Martin-Micallef :** Il existe aujourd'hui une très grande perméabilité entre l'UE des Vingt-Sept et l'UE des Quarante-Sept. Le Conseil de l'Europe travaille d'ailleurs beaucoup avec l'UE : le Conseil de l'Europe a l'expertise que n'a pas l'UE concernant les droits de l'Homme notamment.

La politique de voisinage (PEV) est aujourd'hui une nécessité pour que l'UE des Vingt-Sept regarde au-delà de ses frontières. On ne peut plus uniquement regarder l'Europe sous le prisme des Vingt-Sept, car il y a trop de perméabilité et d'échanges commerciaux. Cela vaut également pour les aspects des droits de l'Homme. A titre d'illustration, l'Union et la Banque centrale européenne (BCE) ont suspendu un prêt de 500 millions d'euros à la Moldavie suite aux préconisations du Conseil de l'Europe. Cela, du fait que le gouvernement moldave était réfractaire à certaines évolutions démocratiques dans son pays. Il y a également des problèmes entre les Vingt-Sept, illustré par l'exemple hongrois. Il y a donc une différence incontestable entre l'Europe des Vingt-Sept et l'Europe des Quarante-Sept, mais également une certaine logique, notamment en termes de valeurs démocratiques. Au-delà, cette différence génère une certaine complémentarité.

**F. Berrod :** Il y a aussi un problème d'égalité devant la loi. L'un des problèmes pour les personnes repose sur le fait que l'UE va « chapeauter » les vingt-sept Etat-membres. Dans chacun de ces États, il y a des logiques qui demeurent différentes (Constitution, cultures, traditions diverses notamment). Cela implique donc des différences entre citoyens. Jusqu'ici, la vision dominante était de considérer ces différences comme des richesses. Aujourd'hui, on se retrouve face à des gouvernements en Europe

qui sont élus démocratiquement et qui remettent en cause les valeurs de l'UE. Ces différences ne sont gérables que si les pays défendent le socle commun de valeurs. Le problème, si on remet en cause ce socle commun – comme par exemple en Hongrie, on remet en cause le « contrat de mariage » des États. A la fin se pose la question de savoir si ces États peuvent rester membres ou non de l'Union. Cela doit aussi faire partie du débat.

**Question :** Est-ce que le centralisme de l'État français ne remet pas en cause ce socle commun ? On voit par exemple que la France a été condamnée par le Conseil de l'Europe, précisément parce qu'elle ne respectait pas ce socle commun.

**Réaction :** Quand on parle des droits fondamentaux, on parle beaucoup de démocratie, mais il ne faut jamais dissocier l'État de droit de la démocratie. L'État de droit signifie que quelqu'un ne peut être condamné sans avoir été jugé au préalable. Dans ce cadre, le devoir de vigilance est un devoir citoyen. Les États qui ont des structures fédérales sont mieux adaptés au fonctionnement de l'UE que les États unitaires et centralisés comme la France qui ont plus un mode de fonctionnement vertical et hiérarchique.

**Réaction :** Les pays en Europe sont différents, et avec un regard de juriste, on perçoit clairement ces différences. A l'inverse, quand on adopte le regard de l'organisateur, on s'aperçoit qu'il y a des systèmes d'organisations différentes et verticales. Les logiques de réseau fonctionnent très bien aussi : chacun peut garder sa responsabilité, tout en gardant son originalité et son identité. Pourquoi ne pas avoir un regard de spécialiste de l'organisation pour l'Europe ?

**F. Berrod :** La structure centralisée pourrait être suspectée d'accentuer les violations des droits de l'Homme. Aussi, l'UE ne va-t-elle pas décider de l'organisation des pays membres. On l'a vu récemment avec la Catalogne et Madrid : ce n'est pas Bruxelles qui impose un modèle d'organisation. L'UE n'a pas le pouvoir souverain des États, mais doit prendre en compte chaque système d'organisation pris individuellement et respecter ce principe d' « **unité dans la diversité** » comme l'énonce la devise. En effet, ce n'est pas parce qu'il y a des différences que les choses vont moins bien fonctionner. Il est instructif de sortir de l'Europe pour réaliser combien ces valeurs communes sont constitutives d'unité. Il est vrai que de nombreux États violent la CEDH. Ce qui est dangereux aujourd'hui, c'est la dérive de l'État de droit dans certains pays de l'UE qui bafouent des droits fondamentaux et libertés. Le problème, c'est que ce sont des dérives démocratiques.

**G. Martin-Micallef :** La Cour européenne des Droits de l'Homme est une juridiction internationale quasi unique au monde, et gardienne de nos droits fondamentaux.

## Séquence 2 : Défense et sécurité extérieure

---

- **Capitaine Sébastien ISERN**, Officier d'Etat-major à l'Eurocorps  
Quelle défense pour une Europe qui protège ?

L'Eurocorps est une structure militaire multinationale située à Strasbourg depuis plus de vingt-cinq ans et constitue un embryon de ce que pourrait être la défense européenne.

Il faut faire ici une différence entre UE et OTAN. L'Eurocorps agit sous l'égide de l'UE à l'extérieur de ses frontières. L'UE intervient à l'extérieur de ses frontières et est présente aujourd'hui par exemple au Mali dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, combattu à la source. A l'inverse, la défense de l'UE/du continent européen revient à l'OTAN selon l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Par exemple pour les pays baltes, c'est l'OTAN qui s'est chargée de la défense collective.

Le Président Macron a donné une impulsion pour réfléchir à ce qu'à l'avenir, la défense collective de l'Europe ne soit plus le fait de l'OTAN mais de l'UE. Cette impulsion vient peut-être aujourd'hui parce que le Président américain fait débat. Peut-être que l'UE pourrait prendre ses responsabilités pour se défendre. On entend aussi ces derniers jours dans la presse que l'Allemagne pourrait se doter de l'arme nucléaire. Il y a donc beaucoup d'interrogations en ce moment.

L'Eurocorps est précisément au cœur de ces questions : neuf nations européennes, dont cinq nations cadres et quatre nations associées (dont la Pologne notamment).

- **M. Séverin SCHNEPP**, Elève au Collège d'Europe

Quel arsenal pour lutter contre la menace terroriste et protéger l'Europe ?

Il y a une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle est que le nombre d'attentats terroristes sur le sol européen a baissé. Depuis le début de l'année 2018, il y a eu seulement quatre attentats terroristes. Cela est dû en partie à la victoire militaire contre Daesh, qui a perdu du territoire, mais qui est, en même temps, passé d'une organisation terroriste à un réseau terroriste.

La mauvaise nouvelle, c'est que le nombre de projets d'attentats n'a pas chuté. Toutefois, les services de renseignement sont beaucoup plus efficaces.

Se posent ensuite les problématiques des États faillis ou quasi faillis (Libye ou Somalie par exemple), ou encore des combattants étrangers. Parallèlement, l'idéologie continue de se répandre sur Internet. Il existe également les loups solitaires. On ne sait pas bien s'il s'agit d'attaques téléguidées, puisqu'ils agissent avec des armes très rudimentaires et sont souvent imprévisibles.

L'UE agit avec des missions à la fois civiles, mais également militaires. L'information constitue une clé de la lutte contre le terrorisme, tout comme la coopération et les échanges avec les pays tiers (pays de transit/ de passage des combattants). Dans ce cadre, l'UE coopère avec d'autres organisations internationales comme l'ONU ou l'Union africaine.

Il est également important de déstabiliser les sources de revenu du terrorisme.

Les actions à entreprendre pour endiguer le terrorisme seraient les suivantes : stabiliser le voisinage de l'UE (Libye par exemple), lutter contre le financement du terrorisme (en partie avec la monnaie virtuelle telle que le bitcoin), lutter contre la radicalisation sur internet (et donc s'interroger sur l'utilisation des réseaux sociaux).

Au-delà il existe également le terrorisme d'Etat, comme en Iran par exemple, où la difficulté réside dans le fait qu'on ne peut rien faire sans le consentement de l'Etat. Parfois, il y a un manque de coopération, et c'est sur ce volet qu'il faut agir.

## Débat citoyen

\*La tentative de fermer nos frontières est complètement obsolète car la menace principale est internationale. Il est donc complètement aberrant de vouloir fermer les frontières.

\*Il existe une inertie de l'UE sur la sécurité extérieure. Par exemple, dans les Balkans, l'UE a attendu que les Etats-Unis agissent. En Europe, il y a beaucoup de combattants en liberté, qui sont capables de mener des actions terroristes. Et sur ce sujet, on n'entend pas Jean-Claude Juncker.

Vient ensuite le problème de la crise des migrants, politiques ou non. L'Europe ne s'est pas clairement exprimée sur ce sujet. L'Europe devrait réagir beaucoup plus rapidement sur des sujets aussi importants.

\*Il y a une inquiétude des citoyens concernant les armes et instruments de l'armée qui sont obsolètes : il semblerait que la moitié du matériel ne pourrait pas être utilisée. C'est un réel problème. Par la suite, sur le terrain, c'est souvent la France et l'Allemagne qui sont seuls à intervenir.

\*La radicalisation et le terrorisme sont surtout un problème d'intégration. La solution serait une démocratie qui pousse comme un arbre. Concernant l'intervention de l'UE sur les terrains internationaux : du point de vue démocratique, il serait préférable de ne pas intervenir et soutenir les gouvernements pour qu'ils assument leurs responsabilités, ce n'est pas à nous d'intervenir chez eux. Par ailleurs, l'Europe actuelle n'est plus sur les mêmes bases que ceux qui ont lancé l'Europe.

**S. Schnepf** : Fermer les frontières n'enlève pas la menace terroriste. 60% des individus qui ont participé à un attentat n'étaient pas connus des services de renseignement. Donc fermer les frontières ne changerait rien. C'est aujourd'hui le problème de l'accueil des migrants : les groupuscules extrémistes vont essayer d'exploiter leur situation pour les recruter. Changer les mentalités demeure très difficile. On n'a pas encore trouvé de remède contre la radicalisation. Peut-on déradicaliser un individu ? Cela reste très compliqué.

Au-delà, il n'y a pas d'inertie de l'Europe : tout le monde prend des mesures sur des sujets divers et variés. Le problème est peut-être davantage un problème de confiance. L'UE doit travailler là-dessus et éventuellement simplifier cette architecture afin de mieux pouvoir coordonner les mesures.

**S. Isern** : Au départ, il y avait la communauté européenne de défense (CED) qui n'a pas survécu dans les années 50. La relance de l'Europe de la défense prend du temps. L'UE n'a pas de Ministre de la défense, ce qui complique les choses puisque les questions de défense sont des questions de souveraineté nationale.

Cependant, l'UE intervient également. Dans le cadre de l'opération Serval en 2013, l'UE est intervenue au Mali dans le cadre d'une mission de formation de l'armée malienne.

La différence ensuite, c'est que les pays n'ont pas les mêmes engagements ni les mêmes expériences. L'Allemagne, par exemple, est beaucoup plus fragile en termes d'intervention, mais plus orientée vers la reconstruction. Cette opération Serval n'a été possible que grâce à la participation des pays européens, notamment pour le transport des troupes via des avions européens.

Aujourd'hui, nous avons donc une approche globale des conflits. Au Mali, il existe une ambassade de l'UE qui reconstruit le pays. On le voit également avec le G5 Sahel récemment créé. L'UE n'est pas seule, et la France non plus. Cet exemple est également valable pour l'opération Sangaris en Centrafrique en 2014. La France est arrivée la première puis l'UE la même année afin de reconstruire le pays.

L'UE n'est pas dans une logique de défense offensive comme la France aujourd'hui, notamment parce qu'il n'existe pas de Ministre de la défense européen. On retombe sur la question de la souveraineté et des intérêts de chaque Etat.

**T. Michels** : La Loi de programmation militaire (LPM) vient d'être votée cette année pour atteindre les 2% imposés par l'OTAN. Sur la question européenne, l'UE a décidé d'investir pour développer l'harmonisation des systèmes d'armes au sein de l'UE. L'idée, dans un nouveau budget européen, est d'atteindre jusqu'à 13 milliards d'euros. L'objectif est de mettre en commun et de développer du matériel ensemble. Les choses progressent - sans doute pas assez vite - mais peut être que le Président américain Donald Trump est notre meilleur ami par rapport à ça.

### **Séquence 3 : proposition de mesures tirées au sort et débat citoyen**

---

*Chaque participant a été invité à écrire une proposition de mesure que l'Union européenne pourrait prendre dans le domaine de la défense et de la sécurité. Les intervenants ont ensuite pioché et lu plusieurs propositions, avant de réagir.*

Tirées au sort :

- \*Que l'Europe se dote d'un ou d'une Ministre de la défense compétent(e) pour l'ensemble des pays.
- \*Établir un budget européen de la défense, voire un ministère unique.
- \*Création d'une armée européenne.

**F. Berrod** : Il est intéressant de voir que ces trois propositions concernent toutes la défense. Si demain, le domaine de compétence de défense, de sécurité et de coopération policière revenait essentiellement à l'Europe, il faudrait accepter que les États ne soient pas toujours là pour donner leur opinion. Cela implique de renforcer la coopération, et qu'au-delà de leurs désaccords, l'intérêt européen prédomine.

**Réaction** : Avoir au niveau européen des cellules de veille pour une réaction rapide.

**F. Berrod** : C'est le cas en matière de sécurité alimentaire.

**Réaction** : D'un côté on veut s'ouvrir, et de l'autre côté on veut se refermer sur soi. C'est totalement contradictoire. Comment réconcilier le peuple avec lui-même ? Ces deux extrêmes ne peuvent pas se rejoindre ?

**S. Isern** : L'armée européenne ne sera jamais constituée. Elle supposerait une armée avec un chef, un uniforme, sans souveraineté nationale, et uniquement des intérêts communs. Dans la pratique, se pose ensuite le problème de la langue. Jusqu'à quel degré l'interopérabilité est-elle possible dans une armée européenne ? Elle ne serait possible qu'au niveau des chefs. Jamais dans un char de combat, on ne verra un pilote allemand et un tireur français. Il faut que l'ordre et l'exécution de l'ordre concordent en tous points.

Quels sont les intérêts des uns et des autres ? Le Portugal et les pays baltes ont-ils les mêmes intérêts dans le combat contre le terrorisme ?

La solidarité européenne doit se s'établir de manière encore plus approfondie. Federica Mogherini essaie de donner une vision commune en matière de diplomatie et d'affaires étrangères. Il faudrait peut-être envisager un ou une Ministre de la défense pour mieux fédérer. Les intérêts des uns et des autres sont-ils convergents ?

**Réaction** : Comment avoir une attitude uniforme au niveau européen, alors que même au niveau de notre pays il y a des personnes qui sont en opposition totale ?

**Réaction** : Sécurité et sûreté ne sont pas les mêmes choses. On devrait parler de sûreté, puisque l'on agit contre un acte volontaire.

**Réaction** : Sur le terrain économique et commercial, l'Europe douanière fonctionne et elle s'applique parfaitement bien. Les droits de douane sont les mêmes pour tous. L'Europe commerciale, monétaire et douanière fonctionne. On a une Europe budgétaire, fiscale et sociale, mais pas d'Europe de la défense : c'est invraisemblable.

**Réaction** : il faudrait qu'il y ait des cours sur l'Europe qui soient mis à jour de manière régulière auprès des citoyens et des scolaires.

**F. Berrod** : C'est extrêmement important. J'ai de plus en plus de difficultés à enseigner l'Europe. Mais quand on en parle, quand on explique, il y a une adhérence. Il y a plein de choses qui fonctionnent. L'éducation peut jouer un grand rôle, ou des échanges comme ce soir. C'est ça le cœur de l'Europe.


Les 18 propositions recensées ont été détaillées en annexe.

## Signature

---

L'organisateur, le rapporteur et l'assesseur de la Consultation citoyenne sur l'Europe conviennent de publier le présent document sur le site [www.quelleestvotreeurope.fr](http://www.quelleestvotreeurope.fr)

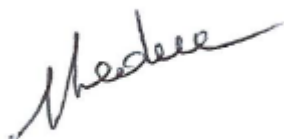
L'organisateur



Thierry MICHELS  
Député du Bas-Rhin



L'assesseur  
Anne-Marie LOOS



La rapporteure  
Annie LEDUC

Fait à Strasbourg, le 17 septembre 2018



<b>Annexe : liste des propositions de mesures</b>
---

**Proposition 1 :** Mise en place d'une Cour des comptes européenne et harmonisation fiscale TRES importante.

**Proposition 2 :** Un revenu social européen, genre « RMI », établi sur le taux de compétitivité horaire de chaque pays ?!

**Proposition 3 :** Pour changer l'Europe ne faut-il pas cesser de stigmatiser les pays qui se protègent contre l'immigration et contre le libéralisme ?

**Proposition 4 :** Intégrer la politique sociale dans la politique économique.

**Proposition 5 :** Renforcer le commissariat européen aux Affaires sociales en termes de moyens. Mise en place d'un système d'aide aux classes les plus touchées au niveau européen.

**Proposition 6 :** Difficile de proposer UNE solution pour développer le sentiment européen chez les Français, mais l'information sur l'apport de l'Europe fait défaut. Tant de politiques ont mis sur « Bruxelles » les problèmes qui se posaient en France.

**Proposition 7 :** Pourrait-on essayer de travailler sur le problème important des différences de charges sociales pour les entreprises des différents pays européens ?

**Proposition 8 :** Egalité hommes-femmes en termes de salaires et de statuts.

**Proposition 9 :** Rétablir plus de droits et libertés pour les différents membres de l'UE notamment en termes de budget.

**Proposition 10 :** On dit fréquemment que les problèmes issus du passé ne sont pas résolus assez vite aujourd'hui. Bien que les préambules de tous les traités européens mettent en avant que le but suprême de l'Union européenne est d'améliorer le bien-être de tous les citoyens européens, comme l'a dit Mme Wagner du fait des 30 Glorieuses, on n'a pas mis l'accent sur l'Europe sociale dans le passé... Mais c'est à nous aujourd'hui de développer l'Europe que nous voulons demain.

**Proposition 11 :** Rendre l'Europe plus équitable.

**Proposition 12 :** Que les témoignages des intervenants soient pris en compte et puissent directement participer au travail législatif. En somme, une Europe véritablement démocratique et pragmatique. Qu'il y ait plus de monde dans ce genre de participation / consultation citoyenne.

**Proposition 13 :** L'ultralibéralisme de l'UE est voulu pour être anti-social. C'est la morale d'esclave d'une Europe vassalisée par Washington.

**Proposition 14 :** A vingt-huit Etats, il est en général difficile de bâtir des projets. Je serais très favorable à des groupes de 2-3 Etats qui avancent ensemble. Favorable à un ou une Ministre européen de l'Europe. Favorable à un Ministre européen du Budget.

**Proposition 15 :** Ne faudrait-il pas créer un fond social européen qui servirait au soutien social (travail, santé, éducation) des migrants au lieu de laisser cela à chaque pays ? Il y a des fonds régionaux, agricoles, bientôt militaires, etc.

**Proposition 16 :** Socialement pour l'Europe c'est l'Europe c'est l'égalité des citoyens par rapport aux textes et un équilibre des niveaux de vie pour

un équilibre autre que la vision philosophique.

**Proposition 17** : Une harmonisation des charges sociales.

**Proposition 18** : Il y a urgence de réformer. Alerte. Vous avez dit Europe sociale ? La crise de confiance de l'Europe et des citoyens vient des lobbys de tous bords. Parler de l'Europe sociale, c'est montrer aussi l'exemple. Si les députés européens étaient payés à la présence et payaient des impôts, ils seraient des modèles crédibles !